CHÉCY

ARRETE DU MAIRE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNEE 2023

N° 2023-08-114-1075

Le Maire de la Commune de CHECY,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les article L522-23 à L522-31,
Vu le Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu le Décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
Vu le Décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu le Décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre des agents de police municipale,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2021 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade,
Vu l'arrêté n°2023-04-114-921 fixant les lignes directrices de gestion après avis du Comité Social Territorial,
Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services,

ARRETE :
==========

ARTICLE 1° : Le tableau annuel **d'avancement au grade d'attaché principal** est établi comme suit :

	NOM	Prénom	GRADE	ECHELON	DATE DE NOMINATION
01	**OGER**	Nathalie	Attaché	8	01/03/2023

ARTICLE 2° : Le tableau annuel **d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles** est établi comme suit :

	NOM	Prénom	GRADE	ECHELON	DATE DE NOMINATION
01	**VAN SPEYBROECK**	Sylvie	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	9	01/03/2023

ARTICLE 3° : Le tableau annuel **d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe** est établi comme suit :

	NOM	Prénom	GRADE	ECHELON	DATE DE NOMINATION
01	**MOUTHINO**	Carmen	Adjoint technique	7	01/03/2023

val de loire patrimoine mondial
Mairie - 11, place du Cloître - 45430 Chécy
Tél. 02 38 46 60 60 - Fax : 02 38 46 60 81
contact@checy.fr - www.checy.fr

CHÉCY

02	**COSTES**	Jean-Louis	Adjoint technique	9	01/12/2023

ARTICLE 4° : Le tableau annuel **d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe** est établi comme suit :

	NOM	Prénom	GRADE	ECHELON	DATE DE NOMINATION
01	**OUVRARD**	Sandrine	Adjoint administratif principal de 2ème classe	9	01/03/2023

ARTICLE 5° : Le tableau annuel **d'avancement au grade de brigadier-chef principal de police municipal** est établi comme suit :

	NOM	Prénom	GRADE	ECHELON	DATE DE NOMINATION
01	**RENAUD**	Ludovic	Gardien brigadier	8	01/03/2023

ARTICLE 6° : Les nominations seront effectuées dans l'ordre d'inscription des agents sur le tableau annuel d'avancement, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours (1 an).

ARTICLE 7° : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Madame la Présidente du Centre de Gestion,
- Le SGC Orléans Métropole,

Fait à CHECY, le 10/08/2023,

Pour le Maire,
L'Adjoint chargé des Ressources Humaines,

LAVENU

Francis LAVENU

MAIRIE DE CHECY
REPUBLIQUE FRANÇAISE
45 LOIRET

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Transmis au Représentant de l'Etat
- Publié par le Centre de Gestion de la F.P.T.

val de loire patrimoine mondial
Mairie - 11, place du Cloître - 45430 Chécy
Tél. 02 38 46 60 60 - Fax : 02 38 46 60 81
contact@checy.fr - www.checy.fr